



SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE TORCY

CANTON DE TORCY

## REGLEMENT DES ETUDES

### CONSERVATOIRE COMMUNAL DE DANSE J.-S. BACH DE BUSSY-SAINT-GEORGES

## PREAMBULE

Le Conservatoire communal de danse est un établissement culturel de la ville de Bussy Saint-Georges spécialisé dans les domaines chorégraphiques et dont la vocation est de développer et de promouvoir les pratiques culturelles et artistiques (danse classique et danse contemporaine).

Lieu ressource de la ville de Bussy Saint-Georges, le Conservatoire vise à former des artistes/citoyens autonomes dans leurs pratiques, attentifs et à l'écoute des autres, curieux et créatifs, ambassadeurs culturels du territoire.

Ses missions sont définies par l'arrêté du 15 décembre 2006 qui fixe les critères de classement par l'État des établissements d'enseignement artistique :

- *des missions d'enseignement artistique spécialisé organisé en cursus. A cette fin, les établissements favorisent l'orientation des élèves tout au long de leur formation;*
- *des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire ;*
- *des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.*

Une équipe composée de quatre enseignants et une équipe administrative et technique accueillent chaque semaine près de 250 élèves, inscrits depuis le parcours découverte (éveil et initiation) jusqu'aux niveaux de fin d'études (à partir de 2018, en danse classique et danse contemporaine) tout en incluant les danseurs amateurs intégrés dans les groupes pour adultes et adolescents.

Le conservatoire communal de danse participe toute l'année à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics et prend part à la vie culturelle de la ville. Il assure la diffusion de productions liées à son activité pédagogique (spectacles, concerts, auditions, performances...) notamment en établissant des partenariats avec d'autres établissements, services municipaux ou structures culturelles.

Le règlement des études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique de l'établissement. Sa rédaction s'appuie sur les préconisations du schéma d'orientation pédagogique produit par la Direction Générale de la Création Artistique (Ministère de la Culture et de la Communication). Il vise à baliser le parcours des élèves en déterminant les grandes étapes de leur formation et les objectifs à atteindre.

Il indique les modalités d'accès, de parcours, de suivi et d'évaluation par cursus dans un cadre d'enseignement artistique spécialisé mais aussi celles de parcours plus personnalisés en direction d'adolescents débutants, adultes et danseurs amateurs.

Des corrections et améliorations peuvent être apportées au règlement des études, d'une année à l'autre, en fonction de nouveaux besoins et de l'évolution de l'établissement.

Le règlement des études est mis à la disposition des élèves et de leur famille.

Plusieurs parcours différenciés selon leurs finalités, leurs modalités et leurs durées permettent d'ouvrir le conservatoire à un vaste éventail de pratiques, de motivations et d'engagements.

L'élève est amené progressivement à développer son autonomie, à formuler ses objectifs et à mener ses projets personnels dans le cadre d'un cursus général, d'un parcours différencié ou de participations aux diverses activités du conservatoire.

## LE PARCOURS DÉCOUVERTE

*“ Reconnue aujourd’hui comme constitutive de l’éducation des enfants et des jeunes”, la formation artistique doit apparaître, dès les premiers apprentissages scolaires.\**

### **L'éveil**

L'éveil s'adresse aux enfants de 4 à 5 ans, scolarisés en moyenne ou grande section de maternelle.

Il permet la sensibilisation à la danse par l'expérimentation ludique d'éléments gestuels simples, les mises en situation chorégraphiques, musicales ou théâtrales.

Le temps de cours hebdomadaire est de 0h45. La durée de cette phase de découverte peut être d'une à deux années.

Les cours d'éveil chorégraphique sont donnés dans les studios de danse de l'espace Métiss'âges de la ville de Bussy-Saint-Georges.

### **L'initiation**

L'initiation est destinée aux enfants de 6 et 7 ans. Elle permet l'approche d'une structuration corporelle et de la créativité.

L'enfant expérimente le mouvement dansé et certains principes abordés de façon globale et dynamique sans que soient développés une technique ou un style chorégraphique spécifique.

L'initiation permet la mise en place des éléments fondamentaux qui facilitent l'accès et le choix entre la danse classique ou la danse contemporaine enseignées en 1<sup>er</sup> cycle.

Le temps de cours hebdomadaire est de 1h00. La durée de cette phase d'initiation est d'une à deux années.

*\* Extrait du Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement de la danse, Ministère de la culture et de la communication.*

## LES CURSUS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Les enseignements artistiques spécialisés proposés au conservatoire communal de danse sont organisés sous forme de cursus.

Le choix, pour l'élève, de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage artistique nécessite une motivation forte et constante associée à une assiduité à l'ensemble des cours.

Pour les élèves non-débutants, il est possible d'intégrer le conservatoire en cours de cursus sur avis des enseignants et de la direction.

### **LE CURSUS DE FORMATION CHORÉGRAPHIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAIN**

Le cursus de formation est accessible à tous à partir de l'âge de huit ans (scolarisation en CE2), sous condition de produire un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse.

L'objectif de cette formation est d'aider les élèves à s'épanouir de façon autonome dans le cadre d'une pratique chorégraphique et de pouvoir intégrer des groupes et compagnies de danse (amateur).

Le cursus offre un choix de deux disciplines : la danse classique et la danse contemporaine.

L'accès à ce cursus se fait selon 3 modalités :

- à l'issue du parcours découverte (danse) ;
- en tant que débutant nouvellement inscrit ;
- après une pratique validée dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Ce parcours inclut un premier cycle, un second cycle et un troisième cycle.

Les cycles sont organisés en quatre groupes de niveaux (phase 1, phase 2, phase 3 et phase 4). Ces groupes sont constitués par les enseignants qui en ont la charge.

#### **Premier cycle**

La durée du premier cycle peut varier, selon le profil des élèves, entre 3 et 5 ans (durée maximale).

Ce cycle a pour objectifs l'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique, l'acquisition des éléments techniques de base ainsi que la découverte d'œuvres chorégraphiques. Les professeurs contrôlent la motivation de l'élève qui doit se manifester notamment par l'assiduité, la ponctualité et la régularité du travail personnel.

Un bilan d'évaluation est réalisé en fin d'année scolaire afin de former les groupes répartis dans les différentes phases du cycle. Pour les élèves de fin de cycle, l'évaluation permet de valider le cycle en cours et d'accéder au cycle supérieur.

<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	<b>Cours de danse (classique ou contemporaine) hebdomadaires</b>
Phase 1 (1C1)	2 cours (2 fois 1h00)
Phase 2 (1C2)	2 cours (2 fois 1h00)
Phase 3 (1C3)	2 cours (2 fois 1h00)
Phase 4 (1C4)	2 cours (1h et 1h30)

#### Evaluation

La validation de fin de cycle est conditionnée à l'acquisition de compétences déterminées selon deux modes : par contrôle continu et épreuves devant jury (notamment l'interprétation de la variation proposée annuellement par la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture). En cas de validation du cycle, l'élève peut intégrer le second cycle.

#### Deuxième cycle

Le deuxième cycle vise à compléter les études menées en premier cycle, en donnant à l'élève des références artistiques. Il va lui permettre aussi d'acquérir l'autonomie nécessaire pour envisager le prolongement de ses études dans une orientation de pratique amateur ou professionnelle.

Une formation musicale spécifique est intégrée au cours de danse et complète l'enseignement des études chorégraphiques.

<b>2<sup>ème</sup> cycle</b>	<b>Cours de danse hebdomadaires</b>
Phase 1 (2C1)	2 cours (1h30 et 1h30)
Phase 2 (2C2)	2 cours (1h30 et 1h30)
Phase 3 (2C3)	2 cours (1h30 et 1h30)
Phase 4 (2C4)	2 cours (1h30 et 1h30)

## Evaluation

La validation de fin de second cycle permet l'obtention du brevet d'études chorégraphiques (BEC).  
De la même manière que pour le premier cycle, les compétences sont évaluées par contrôle continu et examen devant un jury.

## Troisième cycle

Le troisième cycle est tourné vers la conceptualisation et la réalisation du projet personnel de l'élève.  
Au-delà de l'autonomie nécessaire à la réalisation artistique, certains objectifs sont incontournables :

- Confirmer les acquis techniques et s'approprier leurs particularités ;
- Développer son engagement personnel (dépassement de soi) tant physiquement qu'intellectuellement ;
- Élargir sa palette d'outils (formation musicale du danseur, anatomie ou AFCMD, histoire de la danse, méthodologie de projet).

<b>3<sup>ème</sup> cycle</b>	<b>Cours de danse hebdomadaires</b>	<b>Atelier complémentaire</b>
Phase 1 (3C1)	2 cours (1h30 et 2h)	1h30 hebdomadaire
Phase 2 (3C2)	2 cours (1h30 et 2h)	1h30 hebdomadaire

Participation à un atelier complémentaire (classe ballet ou classe compagnie).

## Evaluation

La validation de fin de troisième cycle permet l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques.  
Les compétences sont évaluées par contrôle continu et sur examen du projet personnel par un jury composé de la direction de l'établissement et d'une personnalité (pédagogique) de la discipline.

## **LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS**

Une préfiguration de CHAD (Classe à Horaires Aménagés Danse) a été mise en place pour l'année scolaire 2019/2020.

Certaines écoles élémentaires de Bussy-Saint-Georges bénéficient d'interventions trimestrielles proposées par le Conservatoire Communal de Danse.

Ces actions permettent aux élèves de CE1 (7 ans) d'aborder une initiation chorégraphique et, s'ils le souhaitent, faire acte de candidature à l'admission en CHAD pour l'année suivante (2020/2021).

Le dispositif dérogatoire des Classes à Horaires Aménagés permettra aux élèves d'écoles de secteurs différents de pouvoir s'inscrire à l'établissement qui accueillera la CHAD.

<p><b>LES ATELIERS COMPLEMENTAIRES, LES PARCOURS DIFFÉRENCIÉS ET RESSOURCES POUR LES PRATIQUES CHORÉGRAPHIQUES EN AMATEUR</b></p>
---

Afin de compléter la formation des élèves inscrits en cursus au conservatoire, d'accueillir des élèves d'autres établissements d'enseignement chorégraphique ou des danseurs amateurs issus des structures associatives, le conservatoire propose différents ateliers chorégraphiques.

### **Classe Ballet (*ateliers multithématiques*)**

La Classe Ballet a pour objectif de proposer un complément de formation aux danseurs du cursus de danse classique. Plusieurs esthétiques (jazz, contemporain) peuvent y être abordées ainsi que les techniques d'improvisation ou d'entraînement physique du danseur afin de permettre l'émergence de chorégraphies présentées tout au long de l'année lors de projets interdisciplinaires.

Cet atelier dure 1h30 par semaine et est accessible aux enfants à partir de 12 ans (après validation des acquis par l'enseignante en charge de ce groupe); il peut accueillir des élèves issus d'autres établissements d'enseignement chorégraphique.

### **Classe Compagnie (*ateliers multithématiques*)**

La Classe Compagnie est un atelier de type "groupe d'intervention artistique" (danse contemporaine) qui permet aux élèves de mener des actions d'expression et de dépassement de soi.

Le groupe intervient plusieurs fois dans l'année lors de performances et de projets interdisciplinaires. Cet atelier hebdomadaire (1h30 par semaine) est accessible aux enfants à partir de 15 ans (après validation des acquis par l'enseignante en charge de ce groupe); il peut accueillir des élèves issus d'autres établissements d'enseignement chorégraphique.

### **Classe Compagnie Junior**

La Classe Compagnie Junior, ouverte aux élèves de la tranche d'âge 12/14 ans, offre un complément de formation aux élèves inscrits en cursus de danse contemporaine.

Cet atelier permet d'optimiser le potentiel artistique des jeunes danseurs par le développement de la créativité.

Cet atelier est hebdomadaire (1h par semaine) et est accessible aux élèves à partir de 12 ans.

### **Classes adultes, (danse classique ou contemporaine)**

Dans le cadre de sa mission de ressource auprès des pratiques artistiques en amateur, le conservatoire accueille des danseurs adultes dans les deux spécialités : danse classique et danse contemporaine.

Les cours sont hebdomadaires et ont une durée de 1h.

Fait à Bussy Saint-Georges, ..... 2019.

**Le Maire,**

**Yann DUBOSC**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217700582-20190604-DG2019-038-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2019

Affichage : 18/06/2019